



Le redressement des comptes publics passe par une lutte sans merci contre les défaillances d'entreprises

Le Premier ministre a annoncé un gel des dépenses de l'Etat pendant les trois années à venir. François Fillon a notamment promis que "les dépenses de fonctionnement courant de l'Etat diminueront de 10% en trois ans, avec une baisse de 5% dès 2011". Le Cerf se félicite de cette annonce qui rejoint ses revendications de voir l'Etat réduire son train de vie. Le Cerf se réjouit également que le gouvernement se soit, dans le même temps, engagé à ne pas augmenter les impôts pour réduire les déficits publics : en effet, augmenter la pression sociale et fiscale qui pèse sur les TPE-PME serait contreproductif car cela reviendrait à retirer aux entreprises des moyens pour développer l'activité, et cela signifierait donc moins de recettes futures pour l'Etat, la Sécurité sociale et collectivités locales.

Mais, il ne suffira pas d'un effort de diminution de la dépense publique pour faire repartir la croissance et la confiance des acteurs économiques ou des agences de notation. Le Premier ministre doit poursuivre le diagnostic et le travail d'analyse pour améliorer l'environnement économique, social et fiscal des TPE, seules créatrices d'emplois. Or, si la France a rattrapé son retard en matière de création d'entreprises, elle reste encore dernière de la classe en matière de destruction d'entreprises et donc de valeur : la France enregistre structurellement le taux de défaillances (2%) le plus élevé des grands pays de l'OCDE et ce sont les plus fragiles, les TPE qui sont les plus touchées par cette exception française. Avec 45 000 défaillances par an - soit deux fois plus que l'Allemagne ou le Royaume-Unis, 250 000 entreprises au total radiées chaque année du registre du commerce hors période de crise, la France se prive d'une partie de la croissance qui nous manque, et donc des recettes sociales et fiscales qui en découleraient naturellement. Il existe donc une marge de progression, ignorée depuis trop longtemps.

Lors de la diffusion de la crise financière à l'économie réelle en 2008, le gouvernement a eu le bon réflexe d'engager des actions pour baisser la pression sur la trésorerie des entreprises - remboursement anticipé des dettes de l'Etat aux entreprises, de la TVA, de l'IS, du CIR ; délais de paiement pour les cotisations Urssaf... Le gouvernement a également amélioré l'accompagnement des chefs d'entreprises en manque de liquidités pour financer leur activité en nommant un Médiateur du crédit. Le plan de relance a permis de limiter l'explosion des défaillances en 2009 - l'assureur-crédit Euler Hermes estime qu'au moins 6000 entreprises ont ainsi pu être sauvées. Preuve qu'il est possible d'obtenir des résultats significatifs et rapides avec des mesures ciblées.

Aujourd'hui, le Cerf plaide pour que le plan de relance soit pérennisé, amplifié et amélioré afin de lutter de manière plus efficace encore contre les défaillances d'entreprises. Car sans des TPE-PME en bonne santé et une croissance retrouvée, le gouvernement ne peut espérer gagner son pari de réduire la dette de la France et de limiter les déficits publics.

Je vote pour un Plan national de lutte contre les défaillances d'entreprises
par mail : luttecontredfaillances@lescreateurs.org ou par fax : 09 56 74 23 73

Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901
24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - Fax : 09 56 74 23 73 - www.lescreateurs.org